

- Ouest-France 2-3/10/2004

L'association Pro. Si. Mar et la sécurité des piétons à Sainte-Marguerite

Par un courrier envoyé au maire, l'Association pour la protection du site et de l'environnement de Sainte-Marguerite (Pro. Si. Mar) attire une nouvelle fois l'attention de la municipalité sur la vitesse des véhicules et leur stationnement du carrefour de l'avenue de Rangrais à l'avenue Villès-de-Chevissens.

M. Labarbe, président de l'association, met l'accent sur le risque pris par les familles en traversant l'avenue du Littoral, pour conduire les enfants au parc de jeux de Congrigoux. Il fait état du manque de passages piétons et d'une signalisation insuffisante pour sécuriser la traversée de l'avenue au droit des divers commerces, pour accéder aux plages ou aux cabinets médicaux.

Pro. Si. Mar appelle la municipalité à prendre trois mesures en urgence : poser un panneau lumineux indiquant la limitation de vitesse à 50 km/h à l'entrée de Pornichet en venant de Saint-Marc ; établir une zone à 30 km/h au droit de l'avenue de Rangrais jusqu'au droit de l'avenue Villès-de-Chevissens ; continuer à installer des potelets en bois sur l'avenue du Littoral, pour faire respecter le stationnement unilatéral.

